



## POUR UN SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE DE QUALITÉ

Adresse postale : chez Didier Le Reste, 5 rue Paul Dukas  
75012 Paris

Courriel : [convergence.rail@hotmail.fr](mailto:convergence.rail@hotmail.fr)

Tél. (Didier Le Reste, Président) : 06 08 03 91 82

Site : <https://convergence-nationale-rail.fr/>

### UN TRAIN FICTIF pour le retour d'un VRAI TRAIN !! @=@=@=@

Samedi 20 Juin 2026, l'association **OSONS LE RAIL** (adhérente à la CNR), en partenariat avec les structures de la CGT, a fait circuler un « **TER FICTIF** » sur la ligne ferroviaire CERET-LE BOULOU-ELNE (P.O), plus précisément entre Saint-Jean-Pla-de-Corts et CERET.

L'initiative novatrice a eu pour but de matérialiser ce que pourrait être le retour d'un train de voyageurs et par voie de conséquence, interpeller les décideurs politiques sur les investissements à engager.

Face au dérèglement climatique engendrant comme on le subit actuellement des périodes caniculaires intenable et lourdes de conséquences, il y a lieu de privilégier des modes de transport alternatifs à la route avec une priorité accordée au rail public **doté des moyens humains, financiers et matériels** permettant de répondre le mieux possible aux enjeux et besoins.

L'initiative du 20 Juin 2026 portait cette ambition, a fortiori, comme l'a bien exposé l'expertise indépendante diligentée en 2024, le transport routier représente **43% des émissions de gaz à effet de serre (GES)** dans les Pyrénées orientales, dont **76% dans le Vallespir** et sur le bassin du Boulou, **85% de GES** par habitant sont liés aux transports routiers.

C'est tout l'enjeu de la **loi-cadre sur le développement des transports** débattue et adoptée dans un premier temps par une majorité de sénateurs (sauf le groupe CRC) le 15 Avril 2026, pour laquelle la Convergence Nationale Rail avec la dynamique de « la Colère des Sans Trains » a déposé une série d'amendements. Le fil rouge de cette démarche étant d'obtenir un **PLAN NATIONAL d'URGENCE de financement des infrastructures ferroviaires** permettant de maintenir en état de fonctionnement des lignes menacées de fermeture et **d'en rouvrir d'autres** utiles aux populations et aux territoires.

Paris le 23 Juin 2026